

Adapter son logement
pour vivre mieux chez soi,
ça se prépare.



*Mieux
chez moi !*



villeurbaine

Avec **Mieux chez moi**, la Ville vous aide à adapter votre logement à la perte d'autonomie

Pour bien vieillir chez soi, il faut réaliser les aménagements **avant d'être dépendant**. Et donc se poser les bonnes questions suffisamment tôt. **Pourquoi et quand adapter son logement, par quelles pièces commencer, comment se faire aider...** Le programme **Mieux chez moi** peut vous aider dans ces démarches. Un conseiller étudie avec vous votre projet, identifie les aides financières existantes en fonction de vos revenus et vous guide à chaque étape.

Quels travaux sont financés ?

Des aménagements indispensables, parfois très simples à mettre en place, peuvent permettre à une personne en perte d'autonomie de continuer à vivre dans son domicile en sécurité et confortablement.

- ✓ élargir les portes d'entrée
- ✓ installer une rampe d'accès ou un monte-escalier
- ✓ aménager votre salle de bain pour éviter les chutes en remplaçant votre baignoire par une douche avec des barres d'appui, en posant un sol antidérapant...
- ✓ installer des volets roulants à commande électrique

Nombreux sont les travaux qui permettent de faciliter le maintien à domicile.

Pensez aussi à :

- ✓ améliorer l'éclairage des pièces, de jour comme de nuit,
- ✓ libérer les espaces de circulation,
- ✓ fixer les tapis au sol,
- ✓ surélever le lit ou changer de canapé pour se relever plus facilement ...

“

*Grâce au service **Mieux chez moi**, mes parents ont pu faire des aménagements pour réduire le risque de chutes. Je suis rassurée !*

”



@freepik

Qui est concerné ?

Vous êtes propriétaire de votre maison ou appartement, vous êtes retraité ou en situation de handicap quel que soit votre âge, vous pouvez solliciter le programme **Mieux Chez Moi**. Si vous êtes locataire, contactez dès à présent votre régie, bailleur ou agence HLM pour obtenir un accord écrit pour la réalisation des travaux.

Quelles aides pour financer les travaux ?

Les travaux d'adaptation et d'accessibilité peuvent être financés

selon les revenus par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, par la Métropole de Lyon via l'allocation personnalisée d'autonomie ou la prestation compensatoire du handicap, ou encore par des aides spécifiques versées par la Ville de Villeurbanne.

Certaines caisses de retraite peuvent également contribuer. Ces aides sont accordées sur conditions de ressources et certaines peuvent donner droit à un crédit d'impôt. Le conseiller **Mieux chez moi**, vous permet d'identifier et de demander toutes les aides correspondant à votre situation.

Comment bénéficier du service ?

Vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller lors des permanences **Mieux chez moi** qui ont lieu **un mardi sur deux à l'Hôtel de Ville de 9 h 30 à 12 h 30**.

Informations :
04 37 28 70 20
ou par mail
contact.69@solihha.fr

Les permanences sont assurées par SOLIHA, association d'amélioration de l'habitat mandatée par la Ville pour conseiller les habitants de Villeurbanne.

Mieux chez moi c'est aussi un programme de conseil et d'accompagnement autour de la rénovation énergétique de votre logement. Isolation, système de chauffage, changement des fenêtres... des travaux permettent d'améliorer grandement votre confort tout en réduisant votre facture d'énergie. Des conseillers vous aident dans le montage de votre projet et dans la recherche de financements, en toute indépendance. Prenez rendez-vous à la permanence **Mieux chez moi**.

Attention ! Il faut constituer votre dossier de demande d'aides avant de commencer les travaux.



“

*J'apprécie beaucoup
ma nouvelle douche.
C'est pour moi
une nouvelle
indépendance,
un grand confort.
Sans votre aide
je n'aurais pas
pu financer
les travaux !*”

Le quotidien peut être plus facile avec quelques aménagements

Par exemple

- ✔ Une rampe d'accès à votre immeuble
 - ✔ Une salle de bain sans risque de chute
 - ✔ Des portes plus larges
-

La Ville propose des aides financières et un accompagnement personnalisé pour réaliser des travaux qui facilitent le maintien à domicile des seniors ou personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge. Elle peut vous renseigner sur les nombreux services existants à Villeurbanne comme le portage de repas, les aides-ménagères, le transport accompagné, des activités physiques. Renseignez-vous auprès de la Maison des Aînés au **04 78 68 90 50** ou par mail **seniors@mairie-villeurbanne.fr**.

Découvrez les aménagements possibles chez vous et comment les faire co-financer en prenant rendez-vous à la permanence “Mieux chez moi”, un mardi sur deux à l'Hôtel de Ville.

Par téléphone au **04 37 28 70 20** ou par mail **contact.69@soliha.fr**
villeurbanne.fr/mieuxchezmoi